

Aux clients de
VITO Irmén GmbH & Co. KG

DR.-ING. MARCUS WEBER
Responsable du développement
Mittelstrasse 74-80
53434 Remagen
☎ +49 (0)2642 – 4007-74
Marcus.Weber@vito-irmen.de

Informations client sur le PPWR

Remagen, 23.07.2026

Madame, Monsieur,

À compter du 12 août 2026, le nouveau Règlement européen sur les emballages (RPE) introduira progressivement des exigences plus strictes concernant les emballages et les matériaux utilisés. Nous suivons de près ces évolutions réglementaires et travaillons activement avec nos fournisseurs à la mise en œuvre systématique de ces exigences. Face à l'augmentation récente des demandes de nos clients concernant les déclarations de conformité, nous souhaitons vous informer brièvement de l'état d'avancement de nos démarches.

Nous analysons et évaluons actuellement les matériaux d'emballage que nous utilisons au regard de la nouvelle législation. Afin de vous fournir une documentation fiable et conforme à la législation, nous comptons sur la coopération de notre chaîne d'approvisionnement et la transmission de données spécifiques. Ces informations sont en cours de compilation et d'examen par nos soins.

Étant donné que nous et nos fournisseurs respectons les limites REACH applicables, nous considérons que les exigences relatives aux substances extrêmement préoccupantes, conformément à l'article 5, paragraphe 1, du RPE, sont globalement satisfaites.

Par ailleurs, nous devons vous informer que nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de confirmer l'absence totale de métaux lourds ni la conformité à la valeur limite cumulative définie à l'article 5, paragraphe 4, du Règlement sur les emballages et les produits pharmaceutiques (RPEP).

Conformément à l'article 5, paragraphe 5 du RPEP, nous souhaitons également vous informer en toute transparence de la composition de nos produits contenant des mousses de polyéthylène et des doublures en polyoléfine. Ces produits contiennent des PFAS. À notre connaissance, aucun autre produit d'emballage ne contient de PFAS.

Dès réception de toutes les spécifications nécessaires et une fois nos tests internes terminés, nous vous ferons parvenir sans délai les certificats de conformité requis. Nous vous remercions de votre patience et de votre collaboration. Vos interlocuteurs habituels restent à votre disposition pour toute question.

Best regards,

Cordialement,



Dr.-Ing. Marcus Weber

VITO Irmén GmbH & Co. KG